

La Voix du Quartier

Novembre 2006

N° 17

EDITORIAL

Pourquoi adhérer et participer au comité de quartier ?

Participant activement au Conseil de quartier et présent à l'Union des Comités de quartier, le comité de la Gazelle/route d'Uzès s'active auprès des élus pour la prise en compte dans les projets, les investissements ou l'entretien, des besoins évolutifs du quartier. L'insuffisance de concertation conduit, parfois, à des décisions et à des investissements coûteux et non satisfaisants. Les propositions restées « lettres mortes » pour une meilleure utilisation à la fois publique et privée des espaces de l'école maternelle et du Four à chaux sont regrettables et irréversibles. Les nombreuses rencontres sur le terrain, plus espacées ces derniers temps, pour faire prendre en compte la réalité du phénomène pluvial à Nîmes n'ont pas toujours permis la construction d'un véritable plan cohérent anti-inondations mais ont évité des erreurs majeures. Le casse tête de la circulation ne pourra être résolu sans une volonté cohérente des pouvoirs publics dépassant le cadre de l'agglomération et le comportement des citoyens que nous sommes tous, élus compris. L'action doit se poursuivre pour assurer la sécurité de tous et la satisfaction des besoins collectifs.

L'absence de salle polyvalente depuis la fermeture de la maison de quartier, pour des raisons de sécurité, handicape le tissu associatif pourtant nécessaire et reconnu pour favoriser le lien social. Face à l'évolution sociologique du quartier où l'on voit arriver, avec plaisir, des jeunes ménages, nous notons l'insuffisance de structure d'accueil de la petite enfance et les travaux de l'école maternelle toujours en projet. Ces demandes, comme les problèmes récurrents de la sécurité hydraulique et routière pour ne citer que les points les plus importants, sont toujours les priorités d'action auprès des pouvoirs publics.

Le dimanche 10 décembre 2006 de 10h à midi, à la salle protestante rue Ambroise Croizat (derrière l'école primaire), aura lieu l'assemblée générale.

Nous débattons, en présence des autorités municipales, des divers sujets qui font l'actualité du quartier. Nous procéderons au renouvellement du Conseil d'Administration. Nous faisons appel à candidature. Nous vous invitons à nous rejoindre et à participer aux travaux des différentes commissions selon vos appétences. Nouveaux arrivants dans le quartier, ce comité est le vôtre. Plus nombreux nous serons plus efficaces.

Bernard QUIOT.



Appel à candidature

Je soussigné(e)

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

Profession ou qualité.....

Souhaite me présenter à l'élection des membres du conseil d'administration du COMITE DE QUARTIER LA GAZELLE/ROUTE D'UZES

URBANISATION**1. Constat :**

L'urbanisation de notre quartier évolue sensiblement, de nouvelles habitations sortent de terre, le parc du Four à Chaux (150 logements prévus) a reçu ses premiers occupants. Les quelques villas construites par des privés dans le haut du parc sont déjà occupées. Les villas Tinteret sont toutes terminées et beaucoup sont déjà habitées. Les appartements des deux immeubles dans la carrière supérieure sont en cours de livraison. Une banque, un cabinet médical, une agence ANPE, un cabinet de kiné, une agence de dessin en architecture, une école de Théâtre, de chant et de comédie musicale occuperont les bâtiments du bas. Toutes ces constructions neuves nous amèneront une mixité de population avec de plus en plus de jeunes ménages. Ceci entraînera un afflux supplémentaire de voitures sur notre axe central de la route d'Uzès, et va engendrer de plus en plus d'embouteillages.

Nous constatons également la parcellisation accrue dans la garrigue environnante et l'évolution de la population dans l'Uzège avec une augmentation du trafic quotidien vers Nîmes par la même route d'Uzès passant par le centre de notre quartier.

A ces constats, nous devons aussi ne pas oublier les projets annoncés concernant le développement du site de l'ancien hôpital Hoche par la mise en place d'un campus universitaire d'envergure.

Nous avons également pris connaissance de l'ébauche du projet du doublement de la rue Sully, à échéance 2025, pour écouler le flux des véhicules directement vers le boulevard Talabot et la route d'Avignon en passant par la montée du dépôt SNCF à la hauteur des casernes. En attendant comment désengorger la route d'Uzès et limiter l'étranglement de la rue Vincent Faïta ?

Le comité de quartier appelle les personnes du quartier qui s'intéressent au problème à rejoindre la commission ad hoc. A l'évidence le problème n'est pas simple! Depuis plusieurs années des bénévoles ont planché sur le sujet. Ils ont fait aboutir certains projets pour une plus grande sécurité sans toutefois parvenir à une réponse globale à ce problème crucial de la circulation et de la sécurité sur cet axe.

Michel Clément

Quels sont les projets des Pouvoirs publics ?

- Développement du TCSP (Transports Collectifs en Site Propre) :

Nîmes Métropole a décidé dans le cadre du PDU (Plan de déplacements Urbains) de mettre en place un « réseau » de transport type « ligne de métro » pour faciliter dans l'avenir les transports dans le centre de Nîmes. La conception du TCSP de Nîmes Métropole s'articulerait autour de deux axes formant une longueur totale d'environ 19km. Une desserte nord-sud de 6 km à court terme (2009) des Costières au centre ville, et une desserte est-ouest de 13km de Carêmeau à Marguerittes. L'objectif est de faire bénéficier le TCSP d'une priorité absolue tout au long de son itinéraire. La priorité absolue est essentielle car elle permettra d'éviter les arrêts intempestifs aux carrefours avec feux et de garantir une vitesse commerciale élevée de 20km/h. La régularité et la fréquence de passage seront primordiales.

Ce « réseau » nécessitera la mise en place de parkings relais pour accueillir les voitures des utilisateurs venant de l'extérieur et entraînera la diminution des zones de stationnements sur son parcours.-

Projet de Rode de contournement nord de la ville :

Ce projet géré par le Conseil Général du Gard est prévu pour réduire la circulation dans le centre de Nîmes. Il prévoit la construction d'une route au sud du Camp des Garrigues de deux fois deux voies de 8km environ avec deux viaducs, celui de la Jasse long de 500 mètres, d'une hauteur de 34.08 mètres et celui du Grand Serre long de 300 mètres, d'une hauteur de 29.36 mètres pour enjamber respectivement les vallées de la Jasse à l'ouest et la Font Aubarne à l'est. Ce projet de 25 à 30 milliards d'euros prévoit une circulation sur la Rode nord, entre la RN 106 et la route d'Uzès, de 14000 véhicules par jour en 2010.

Récemment, le maire répondant à un habitant des mazets lors d'une émission de France bleu, annonçait une seule pénétrante vers la route d'Uzès. Cela est inacceptable et créera inévitablement des embouteillages y compris sur les voies mazetières.

Par ailleurs, la construction de la Rode augmentera de 18 hectares les surfaces imperméabilisées dans la garrigue. Les sols de type karstique de la garrigue entraînent des risques supplémentaires en terme de résurgences comme on a pu le constater à la suite de la création des bassins de retenues. (7 sources sont apparues après la création du bassin de l'Oliveraie !)

Le comité de quartier rappelle les engagements qui avaient été donnés par les Pouvoirs publics pour respecter les sites de garrigues et la prise en compte des nuisances visuelles, acoustiques et écologiques pour la faune et la flore.

En conclusion, les développements urbains et les projets des Pouvoirs publics pour limiter l'augmentation de la circulation attendue ne permettront pas de réduire les problèmes actuels dans notre quartier de la Gazelle, au contraire **tous les ingrédients sont rassemblés pour aggraver la situation actuelle.**

PROTECTION DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Chacun d'entre nous est responsable de l'environnement, à l'échelle de la planète mais aussi à l'échelle de son quartier, de son petit bout de terre ou de Garrigue.

Ah la Garrigue ! Cet espace, naturel à l'origine, qui fait couler beaucoup d'encre, est un paradis pour les promeneurs, joggeurs, vététistes et riverains.

Ah les riverains ! Ces quartiers de Garrigue qui, au milieu du siècle dernier et durant des décennies, étaient des havres de paix et de convivialité, sont devenus trop souvent, au fil de ces dernières années, des propriétés entourées de murs de parpaings bruts ou autres matériaux froids et disgracieux, symbole d'un manque d'intérêt pour l'esthétique du collectif.

Ah l'intérêt de l'esthétique du collectif ! Habiter en Garrigue est un privilège, car son histoire et sa beauté en font un cadre de vie exceptionnel. Cette esthétique est pourtant souvent mise à mal par une pollution visuelle, entre autre, due à une exposition permanente de conteneurs vides, pleins, débordants ou renversés, voire même de dépôt de vieux meubles et vieilleries en tout genre, sur la voie publique. Seule une prise de conscience individuelle passant par le respect du collectif redonnera le goût de la promenade, le plaisir des yeux et le bien être de tous dans nos petits chemins de Garrigue.

La municipalité a remis l'année dernière dans toutes les boîtes aux lettres des Nîmois un guide pratique « Propreté, mode d'emploi ». Des informations sur tous les types de déchets ménagers, valorisables, encombrants, verre, déchets verts et déchets dangereux y sont données.

Il y est rappelé, entre autre, les jours de collectes pour les ordures ménagères et le tri sélectif et que **les conteneurs doivent être rentrés dans les habitations après la collecte.**

Renseignements : 0 800 420 420

Déchets encombrants

Trois déchèteries, gratuites pour les particuliers, ouvertes tous les jours (sauf Noël, jour de l'an, 1^{er} mai et 14 juillet) sont à notre disposition :

- ↪ 101 avenue du Docteur Fleming
- ↪ chemin des Lauzières
- ↪ et la plus proche de notre quartier, 5 impasse de l'Ancienne Motte, près des services techniques de la Mairie, avenue Robert Bompard.

Renseignement : 04 66 70 80 71

Déchets verts

Les déchèteries acceptent les déchets verts et la ville met également à la disposition des Nîmois des composteurs, en échange d'une caution de 15,24 €, pour recycler les déchets organiques de jardin et de cuisine.

Le compostage quoi de plus naturel ! Que pouvons-nous composter ?

- ↪ les déchets de jardin :
 - ★ fleurs fanées
 - ★ feuilles mortes
 - ★ déchets de potager
 - ★ mauvaises herbes (non graminées)
 - ★ tailles de haies (broyées de préférence)

- ↪ les déchets de cuisine :
 - ★ épluchures
 - ★ restes de repas (sauf poisson, viande et os)
 - ★ coquilles d'œuf
 - ★ marc de café, thé, infusette
- ↪ les autres déchets :
 - ★ fumiers d'animaux (pas d'excréments d'animaux familiaux)
 - ★ cendres de bois
 - ★ sciure, copeaux (non traités)
 - ★ serviettes en papier, essuie-tout

Renseignements : 04 66 64 78 00

Le Point Info Propreté situé 4 rue de l'Agau, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h, le samedi de 8h à 12h30 est à notre disposition concernant les réclamations et renseignements sur la collecte (jours, horaires...), les renseignements sur le tri sélectif, les dotations et remplacement de conteneurs, la distribution de sacs et l'enlèvement de tags.

La Garrigue fait partie du patrimoine de tous les Nîmois, respectons la en adoptant un comportement responsable et civique.

B. G



Adhérer au Comité de Quartier c'est le soutenir dans ses actions et participer à la vie de votre quartier. Devenez membre !

La cotisation reste fixée à 10 €.

Adressez ce coupon et votre chèque libellé à l'ordre du Comité de Quartier de la Gazelle/rte d'Uzès à

Prénom, Nom :

Adresse : **Tél. :**

A propos du rapport sur le Plan de Protection Contre les Inondations (PPCI)....

Nous avons pris connaissance du rapport commandé par les ministères des finances, de l'écologie, et des transports et de l'équipement...par lettre du 10 janvier 2006.

Ce rapport documenté, précis, objectif, établi par des ingénieurs de haut niveau du Conseil Général des Ponts et Chaussées, de l'inspection générale de l'environnement et de l'inspection des finances, fait un état des lieux après 20 ans d'études et de travaux sur les cadereaux de Nîmes. Les rapporteurs ne peuvent être taxés de positions partisans car ils renvoient la responsabilité des manquements élémentaires tant à la Mairie qu'au préfet représentant de l'Etat, et ce depuis 1998. Alors, au lieu de polémiquer et de continuer à dépenser l'argent public inefficacement, il serait plus judicieux pour les nîmois et les gardois de mettre en œuvre les propositions émises dans ce rapport.

Par objectivité, nous avons noté en italique les textes du rapport.

Sur le plan administratif

Au constat des dérives relevées dans ce rapport: *non respect des procédures d'information, laxisme avec la loi sur l'eau de 1992. Dans sa lettre du 8 février 1993, le Directeur département de l'équipement, pointe au préfet un certain nombre de difficultés liées à la qualité des dossiers présentés par la ville de Nîmes alors que, par le passé, les procédures de financements se sont fortement écartées de la normale... "l'état a perdu de vue ses objectifs en matière de "police des eaux" et en particulier de sécurité. Plus loin il est noté en caractère gras pour souligner l'importance : La police des eaux n'est pas une faculté mais une obligation.*

Il est préconisé :

La gouvernance du projet doit être reconsidérée tant par le préfet que par le maire pour améliorer la sécurité de leurs décisions; pour ce faire, ils doivent en particulier, chacun en ce qui le concerne, désigner un responsable unique de tous les aspects du PPCI.

Sur le plan technique et les objectifs du PPCI

Il est probable que les acteurs ont perdu de vue la dangerosité des travaux qu'ils entreprenaient en s'imaginant que les circonstances de la situation "après" seraient meilleures qu'avant ou au pire égale. Ce n'est pas du tout le cas, en particulier à l'exutoire des "cadereaux amont".

Il est probable que l'ouverture à l'urbanisation de zones inondables a prévalu sur la prévention contre les inondations de l'existant: cadereau du Valladas, opération "aval".

Il est préconisé :

Il faut commencer les travaux dits "intra-muros" pour des raisons de sécurité et y focaliser toutes les énergies. Ceci signifie, cadereau par cadereau, faire le point de toutes les caractéristiques des travaux réalisés extra-muros amont, actualiser les études hydrologiques et hydrauliques, faire les programmes de travaux (avec aménagement des cadereaux intra-muros en aérien), estimer les coûts des travaux et élaborer les projets en commençant par la priorité n°2 de l'étude de 1990 (il s'agit du cadereau d'Uzès intra-muros au Van Dick et sa suite) et reporter dans un second temps les travaux extra-muros.

Sur le plan financier

Le financement des opérations d'assainissement (y compris le pluvial secondaire) a été d'un niveau tel qu'il existe un reliquat de ressources constitué depuis 1996 alors même que, dans le même temps, la ville attirait l'attention de l'Etat sur les difficultés de financement du seul PPCI. Est-ce à dire que les fonds destinés au PPCI auraient servi à restaurer ou créer pour les zones nouvellement urbanisées les réseaux incombant soit à la ville ou au fermier soit au lotisseur ? Le rapport critique également le plan de financement qui ne reflète pas d'orientation claire et semble très optimiste et trop incertain.

Il est préconisé, après un rappel d'absence de marge de manœuvre en terme d'impôts locaux plus élevés que les moyennes nationale et régionale, du surendettement de la ville avec toutefois une tendance du retour à la normale :

La capacité d'investissement de la ville se renforce ce qui n'est pas sans importance dans la perspective d'un démarrage du programme intra-muros, sous réserve de la décision de la collectivité d'y affecter une part importante de ses ressources.

Le rapport suggère à l'Etat de participer au financement des études de la composante intra-muros si celle ci devient l'axe prioritaire du PPCI afin de donner un signe fort. Mais aussi il préconise : *L'Etat doit cesser d'intervenir pour financer des opérations destinées principalement à ouvrir à l'urbanisation des zones inondables. Les investissements extra-muros restent à justifier.*

Pour la ville, il énonce trois principes : *affectation intégrale du fonds de concours versé par l'agglomération au financement des travaux, participation du Budget Principal de la ville au financement des charges de fonctionnement du PPCI et implication plus forte du budget Principal de la ville.*

Sur le recours « Lacour », la commission rappelle la décision du Tribunal administratif qui a remis en cause le principe de la surtaxe dont le produit a été de 15 millions d'euros.

Sur la prévention des inondations et de l'urbanisme

Le constat principal retenu est l'absence de liens entre les dispositions du PPCI, les orientations du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et la politique menée dans le cadre des périmètres inondables.

Il est préconisé :

La diminution de la vulnérabilité de Nîmes exige la cohérence des documents réglementaires et/ou opérationnels d'urbanisme ainsi que la mise en œuvre d'une politique foncière. La réflexion à mener par les élus est aussi un préalable pour préciser les travaux intra-muros du PPCI.

Notre sentiment

Le CODAMCRU (COMité de Défense et d'AMénagement du Cadereau de la Route d'Uzès) depuis 1999 et le comité de quartier avaient alerté les maires successifs, les préfets, les ministères et même le président de la république sur l'incohérence des projets, la dangerosité des bassins de retenue amont et l'impérieuse nécessité de commencer les travaux de l'aval vers l'amont sans ignorer l'intra-muros, même si l'on peut imaginer les inconvénients tant en terme de circulation que de coût. Les élus ont à faire des choix politiques souvent difficiles en raison des nombreuses sollicitations. Seul le respect des lois fondamentales de la république conduit aux bonnes décisions. L'obligation de sécurité publique est un devoir incontournable des Pouvoirs Publics et aurait dû prévaloir sur toute décision d'investissement dont l'urgence ne s'imposait pas.

Ce dernier rapport est pour nous une nouvelle occasion de dénoncer la non application de la loi sur l'eau lors de la création du fossé des terres de Rouvière et de rappeler l'obligation de contrôles réguliers et sérieux des bassins amont dont la dangerosité est maintenant reconnue. Cette loi s'applique également aux lotisseurs dont la ville a le devoir de contrôler la conformité des travaux et s'assurer de leur bonne exécution dans le cadre de son obligation de police des eaux.

Enfin, pour quand le début des travaux du cadereau à hauteur du Van Dick dont on connaît les conséquences positives pour les habitants du quartier mais aussi pour tous ceux en aval et notamment le quartier Richelieu ?

La ville, le département, la région et l'Etat ont certainement à repenser leurs priorités et donc leurs choix à venir après ce rapport sans complaisance mais ô combien réaliste !

Bernard Quiot

